

Entre nous

UNTER UNS IN ZIMMERBACH

Le mot du Maire

Chers amis Zimmerbachois,

Permettez-moi en cette fin d'année de vous parler du groupe théâtral de notre chorale Saint-Georges.

Eh oui ! Je me souviens que dans ma jeunesse, nombreux étaient déjà les acteurs amateurs issus des rangs de la chorale. Très souvent secondés par leurs épouses, ou d'autres volontaires, ils montaient sur les planches du Café de la Poste, avec un succès toujours grandissant.

Aujourd'hui encore, sous la houlette de notre ami, Robert HUMMEL, le groupe théâtral s'applique tous les ans, dès le mois de novembre, à nous préparer une pièce comique en dialecte.

J'admire personnellement le talent du régisseur pour le choix des pièces, sans oublier la volonté, la persévérance, la disponibilité de toute son équipe, car une pièce de théâtre ne s'improvise pas. Et je les en félicite.

Le programme des manifestations théâtrales pour l'année 2003 vous est communiqué en page 8 de ce bulletin. Alors ensemble, comme par le passé, soutenons le groupe théâtral de la chorale Saint-Georges pour cette animation culturelle qu'il nous propose tous les ans. Qu'il en soit remercié.

Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année 2003.

Votre maire,

Emile OTTMANN



Le théâtre à Zimmerbach

Le dialecte est toujours d'actualité à Zimmerbach, le groupe théâtral de la chorale Saint-Georges le prouve bien par ses différentes représentations au succès grandissant.

Dans les archives de la chorale, nous trouvons depuis 1933 un groupe théâtral mais il existait bien avant cette date, quelques habitants le confirment.

Le 12 avril 1959, le groupe s'est produit pour la première fois au foyer Saint-Georges. A la régie se sont succédés Christophe ZAMPIERI, Fernand FISCHER, Adolphe OTTMANN et enfin Robert HUMMEL, fidèle au poste depuis le 15 janvier 1989.

C'est un groupe dynamique d'environ 15 personnes, de 20 à 57 ans, qui se produit plusieurs week-ends dans notre commune et une dizaine de fois à l'extérieur. Les pièces toujours comiques en trois actes sont sélectionnées par Robert.

Avis aux amateurs de théâtre en dialecte, jeunes et moins jeunes, vous êtes cordialement les bienvenus.

Mer redde noch elsassisch en ZIMMERBACH !



Sommaire

	page
Le mot du Maire	
Le théâtre à Zimmerbach	1
Les décisions du conseil municipal	2
Informations pratiques	
Le guide pratique	3
Du puits au robinet	4-5
Le TCZ	
La commission culturelle	6
L'amitié entre Saint-Waast et la chorale Saint-Georges	
Le comité de jumelage	
M. Paul KAYSER à l'honneur	7
L'état civil	
"Schnee-Walzer" (ohne Schnee)	
L'agenda	
Les mots croisés	8

Les principales décisions de votre conseil municipal

Cette rubrique a pour objectif de vous informer des décisions importantes que vos élus ont prises pour contribuer au maintien du patrimoine communal ou pour améliorer votre cadre de vie.

Entre les mois de février 2002 et de septembre 2002, voici les décisions qui ont été arrêtées par votre conseil municipal.

• LE 18 FÉVRIER 2002

Environnement

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés qui se monte en recette brute hors taxes à 5 540 € pour 669 m³, ainsi que le programme des travaux présenté par l'office national des forêts pour l'année 2002 en forêt communale.

Eclairage public

Le conseil municipal décide d'installer des réverbères dans la rue des Prés et au niveau du parking de la rue Saint-Gilles.

Vie associative

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2002 aux associations suivantes : Amis de la bibliothèque centrale de prêt, Chorale Saint-Georges, Sapeurs-pompiers de Zimmerbach, Anciens combattants de Zimmerbach, Club de pétanque, A.F.N., Ligue nationale contre le cancer, Prévention routière, Croix-Rouge française, Tennis club, pour un montant total de 747 €.

Vie culturelle

Pour soutenir la politique culturelle, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention annuelle de 22,87 € par enfant de Zimmerbach fréquentant une école de musique.

Une commission culturelle est créée. Pierre HUIN, maire-adjoint, Brigitte BUTTERLIN et Régine SCHWARTZ, conseillères municipales, en sont les membres.

Plan d'alignement

Afin de mettre en place le plan d'alignement de la rue de la Fontaine, le conseil municipal décide d'acquérir 0,52 ares au prix de 91,47 € le m² (après avis du service des domaines).

Eau

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif de l'eau des travaux d'investissement.

Pour mémoire, le réseau d'eau est ancien (1936-1937), ce qui engendre de nombreuses réparations.

Afin d'éviter tout gaspillage, il est décidé de fermer l'arrivée d'eau de la fontaine située dans la rue Principale durant la période hivernale.

• LE 25 MARS 2002

Taxe, redevance, location

Le conseil municipal a arrêté les éléments suivants pour l'année 2002 :

Nature	Montant en €
Prix du m ³ d'eau potable	1,333 €
Redevance ordures ménagères	47€ par an / personne
Location compteur d'eau	Petit modèle : 13 € Grand modèle : 26 €
Location abri de chasse	185 € par an
Mise à disposition du tracteur communal	40 € l'heure
Concession du cimetière communal	Tombe simple de 2m ² : 185 € Tombe double de 4m ² : 370 €
Location de la salle des Prévôts	50 €
Taxe d'habitation	9,46 %
Taxe foncier bâti	8,88 %
Taxe foncier non bâti	62,10 %
Taxe professionnelle	15,89 %

Budget

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la commune, exercice 2002 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 471 153,57 €

Dépenses et recettes d'investissement : 303 373,96 €

Patrimoine communal

Le conseil municipal décide d'acquérir l'immeuble appartenant au Crédit Mutuel du Brand, situé au 33 rue Principale au prix de 35 000 €. Cet immeuble aura une vocation collective à orientation socio-culturelle.

Sécurité-défense

Le conseil municipal désigne Jean-Paul MARCHAND, maire-adjoint en qualité de conseiller en charge des questions de défense.

Plan d'occupation des sols

Le conseil municipal décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs au plan d'occupation des sols à la Direction Départementale de l'Équipement.

Affaires scolaires

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 143 € à la classe de maternelle de l'école Charles Perrault pour permettre aux enfants d'assister au spectacle du cirque Gruss.

• LE 10 JUIN 2002

Budget

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune décide de contracter une ouverture de crédit d'un montant maximum de 152 450 €.

Jumelage

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € au comité de jumelage de Zimmerbach.

Affaires scolaires

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'école Charles Perrault pour l'achat de matériel informatique.

Informations pratiques

Déneigement

L'hiver est à notre porte et il est peut-être utile de rappeler qu'il incombe à chacun (qu'il soit propriétaire ou locataire), de procéder au déneigement de la partie de trottoir ou de rue jouxtant sa propriété, sous peine d'être tenu pour responsable en cas d'accident.

En cas de non-observation de l'arrêté municipal, la mairie est habilitée à faire procéder au déneigement, aux frais du contrevenant.

Animaux

Les murs des maisons, les trottoirs, les rues ne doivent pas recevoir les petits et gros besoins de nos amis les chiens qui doivent être impérativement tenus en laisse.

Sachons les éduquer pour préserver notre environnement et les relations de bon voisinage.

Boulangier

Quoi de plus agréable que d'avoir du pain

frais ou des croissants chauds le dimanche matin !!

Le boulanger vous les apporte devant la mairie de 7h30 à 9h00.

Offre d'emploi

Le comité de rédaction du bulletin municipal « Entre nous » recherche des candidats bénévoles pour l'enrichir.

Les intéressés peuvent s'adresser à Anne MULLER à la mairie
(Tél. : 03 89 71 10 14)

Guide pratique des démarches administratives

Suppression des fiches d'état civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne devraient plus vous être demandées. Pour justifier de votre état civil, il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Suppression des copies conformes

Pour toutes les démarches auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier vos photocopies de documents. Il suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original. En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère les demande.

Suppression des justificatifs de domicile demandés par l'administration

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile établis par la mairie, sauf pour l'obtention d'une carte nationale

d'identité sécurisée ou d'un passeport, l'obtention d'un renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil, l'inscription sur les listes électorales, l'inscription scolaire et universitaire.

Demandes de carte nationale d'identité ou de passeport

Pièces à fournir :

2 photos d'identité, un extrait d'acte de naissance, pour les femmes mariées une copie du livret de famille, l'ancienne carte nationale d'identité et un timbre fiscal d'un montant de 60 € (uniquement pour les passeports).

Lors d'une demande de renouvellement ou de prorogation du passeport, joindre l'ancien passeport aux pièces mentionnées ci-dessus.

Nouveautés

Depuis le 1er mars 2001, la durée de validité du passeport est fixée à 10 ans. Toute nouvelle demande de passeport, de renouvellement ou de prorogation, donne lieu à l'établissement d'un nouveau passeport.

Délivrance d'un passeport individuel à un mineur

La durée de validité est de 5 ans. Le montant du droit de timbre est fixé à 30 €.

Demande d'inscription d'un mineur de moins de 15 ans sur le passeport d'un majeur

La durée de validité est réduite à 5 ans. Le montant du droit de timbre est fixé à 60 €. Ce même passeport sera renouvelé gratuitement pour la même durée après expiration des 5 premières années.

A chaque demande, deux photos doivent être produites pour l'inscription d'un enfant sur un passeport.

Actes d'état civil (naissance, mariage ou décès)

Vous devez vous adresser au lieu où a été établi l'acte original.

Exemple : vous êtes né à Colmar, vous devez vous adresser à la mairie de Colmar.

DU PUIS AU ROBINET

Voici maintenant 65 ans que Zimmerbach dispose d'une alimentation en eau potable digne de ce nom.

Avant octobre 1937, date à laquelle l'eau coula la première fois aux robinets, l'approvisionnement des habitants et du bétail en eau potable était très aléatoire tant pour des problèmes de débit que de pollution.

L'eau « potable » était disponible sous deux formes, soit aux deux fontaines qui étaient situées aux endroits actuels, soit aux deux puits publics (mairie et embranchement rue du Hohnack et rue de la Chapelle), ou aux puits privés.

L'alimentation de la fontaine du haut était réalisée par une conduite en bois depuis un collecteur situé dans le ruisseau (11 rue du Hohnack). En été cette eau était rare, et par temps d'orage, elle était polluée par les alluvions que le ruisseau charriait. La fontaine du bas était alimentée par le trop plein de la première fontaine.

Les puits publics ou privés étaient réalisés en pierres sèches et plus ou moins profonds (15 m pour les plus profonds). La margelle était le plus souvent à hauteur du sol et sans couverture ; ce qui faisait qu'en cas de pluie abondante, l'eau de ruissellement coulait dans ces puits. Par ailleurs, dans chaque maison il y avait du bétail et le purin qui s'infiltrait dans le sol, polluant également ces puits.

Le rapport du 8 février 1905

Jusqu'à la fin du XIXe siècle les analyses d'eau ne faisaient état que de sa clarté, de son goût et de son odeur.

Un rapport de l'administration du 8 février 1905 nous donne une idée plus précise de ce qu'était l'alimentation en eau potable au début du XXe siècle.

« L'alimentation principale en eau est constituée par la fontaine au milieu du village, laquelle est alimentée par deux conduites. La première vient d'une source située sur un pré près de l'école dans le haut du village. Comme cette source ne fournit pas assez d'eau, il a été installé une deuxième conduite qui récupère l'eau du ruis-

seau environ 50 m plus haut. Un filtre protège contre une pollution grossière. Les deux conduites en terre cuite amènent l'eau à un sas (Brunnenstube) réalisé en dalles de pierre situé à côté de la rue du village ; ce sas est également recouvert d'une dalle en pierre verrouillée ce qui évite assez bien une pollution. De ce sas, l'eau s'écoule par les canalisations en fer jusqu'à la dite fontaine. De l'auge de cette fontaine, l'eau va dans la fontaine située au bas du village à travers des tuyaux. Cette eau ne doit être utilisée que pour abreuver le bétail et pour les besoins agricoles. La fontaine est pourvue d'un panneau « Eau non potable ».

L'eau de la première fontaine est claire, sans goût et sans odeur, mais par temps de pluie il paraît qu'elle est trouble. Comme l'eau est recueillie directement dans le ruisseau, cela constitue le premier inconvénient.

Ici on devrait faire une amélioration soit par canalisation de l'eau par des tuyaux fermés depuis le haut du vallon, soit par l'installation d'une station de filtration.

D'une part, la commune possède à côté du Presbytère un puits à pompe dont l'environnement en planches défectueuses n'a aucune incidence sur l'eau, puisque le sas du puits est éloigné d'environ 1,5 m. Ce sas dépasse du sol et est protégé par une dalle en pierre. L'eau est bonne.

D'autre part, il existe un puits à puiser entouré de poutres en bois qui comporte un sas en pierres sèches. La margelle de ce puits est recouverte de plantes vertes. Le niveau de l'eau était environ à 1,5 m du niveau du sol. L'eau était claire, mais cet état est facilement altérable par la chute de déchets. Ce puits devrait être transformé en puits à pompe et recouvert d'une plaque en fer.

« Je sollicite humblement le conseil municipal d'en délibérer de quelle manière ces inconvénients peuvent être résolus ; éventuellement en consultation du médecin cantonal et de me faire un rapport des mesures prises dans un délai de deux mois » signé, Kreisdirektor.

Un manque de moyen

Dans sa séance du 2 avril 1905, le conseil municipal donna la réponse suivante :

« Le conseil municipal prend en considération que l'eau du ruisseau n'est utilisée qu'en cas d'urgence. Alimenter l'eau depuis le haut du vallon est impossible pour la commune. L'eau n'est trouble que suite à de très violents orages, et cela ne dure pas longtemps. La conduite entre le sas de la source et celui de la fontaine est protégée contre la pollution par de l'argile tassée. La margelle du puits à puiser a été refaite et couverte, ce qui réduit considérablement les risques de pollution. Ce puits est très peu utilisé, puisqu'il existe un puits privé dans chaque maison.

Si la commune en avait les moyens, il n'y aurait aucun obstacle à effectuer les propositions d'amélioration ».

Depuis cette date, l'administration multiplia ses rapports et fit réaliser des analyses sur la qualité de l'eau. La municipalité de Zimmerbach avançant toujours le motif qu'elle n'avait pas les moyens de subvenir aux coûts d'une alimentation en eau potable.

Des recherches dans le Bruderthal

En 1907, au vu des niveaux d'eau relevés dans les puits communaux et privés, l'administration pensa qu'il devait exister des veines d'eau souterraines dans le vallon de Zimmerbach, et elle demanda de faire des recherches dans le vallon du Bruderthal en creusant des tranchées transversales dans le but de s'assurer qu'il y avait de l'eau même par temps de sécheresse et d'installer une conduite d'eau.

Les quantités d'eau mesurées au cours de ces recherches n'étaient pas suffisantes pour justifier l'installation d'une conduite d'eau.

Exemple d'analyse de l'eau d'un puits en 1908 :

Particules solides : 1,815g/litre

Chlore : 0,389g/l

Acide sulfurique : 0,099g/l

Calcaire : 0,258g/l

Magnésium : 0,058g/l

Substances organiques : 284,4 mg/l



Conduite en bois qui alimentait les fontaines, lors de la réalisation de l'assainissement

Une eau de cette nature étant du point de vue de la protection de l'hygiène impropre à la consommation, le puits a été fermé.

En 1913, une première recherche de sources a été effectuée sur le ban de la commune. Trois sources ont été trouvées. Les mesures de débit de ces trois sources ont été les suivantes :

Maximum 330 l/min (21/01/1913)

Minimum 5,1 l/min (29/07/1913)

Au vu de cette grande différence de débit, l'administration arriva à la conclusion qu'il ne s'agissait que de sources superficielles alimentées en hiver par la fonte des neiges et en été par l'eau de pluie, et qu'elle conseille vivement à la commune de Zimmerbach de ne pas engager de frais supplémentaires.

Le captage de deux sources

Ce n'est qu'en 1929 que le conseil municipal et 20 habitants (les plus imposés) de la commune chargèrent le Génie Rural d'élaborer un projet d'alimentation en eau potable.

Le débit des deux sources trouvées dans la forêt de Zimmerbach étant jugé insuffisant, le conseil municipal demanda à celui de la commune de Turkheim l'autorisation de rechercher des sources dans la section BOSCH. Le conseil de Turkheim rejeta à l'unanimité cette demande considérant que l'intérêt de leur forêt doit avoir le pas sur les avantages d'une commune voisine.

Après de multiples négociations, la commune de Turkheim donna le 21/09/1930 son accord pour le captage de deux sources aux conditions suivantes :

- 1/10 du débit des sources doit couler librement pour humidifier la forêt

- Taxe de reconnaissance de 1 Fr/an et par habitant

- La subvention accordée à Zimmerbach pour l'utilisation des chemins ne doit pas être augmentée

Ces conditions furent acceptées par Zimmerbach. Après de nouvelles exigences de la part de Turkheim et suite à de nouvelles négociations les conditions de captage de source furent :

- Taxe de reconnaissance de 1 Fr/an et par habitant

- Zimmerbach doit renoncer à la subvention pour les chemins

- Turkheim veut pouvoir bénéficier des sources si les besoins se font ressentir en 1960

Du projet aux travaux

Le 19 septembre 1935 l'ingénieur en chef du Génie Rural présente au conseil municipal le projet d'alimentation en eau potable.

Ils constatent que les travaux devenus urgents et hygiéniques s'élèvent à 900 000 Frs de l'époque (environ 557 000 €).

Le projet est accepté à l'unanimité et le financement est prévu comme suit :

- Subvention de l'Etat 50 %

- Subvention du Département 25 %

- 300 000 Frs financés par un emprunt

La dette sera remboursée annuellement par :

- Vente de l'eau 1 Frs/m³ avec mini de 25 m³/an et par personne

- Location des compteurs 2 Frs/an (environ 100 foyers)

- Augmentation des centimes additionnels de 110 à 130

Le conseil décide d'engager d'urgence les travaux, lesquels doivent « protéger le village et ceux environnants du fort taux de chômage et éviter ainsi la ruine ». Les entrepreneurs

doivent impérativement accepter la condition suivante : « Tous les chômeurs du village doivent trouver un emploi pendant la durée des travaux ».

Les travaux furent confiés aux entreprises suivantes :

- Réservoir : SCANELLA Frères de STOSSWIHR

- Canalisations : SCHWENCK de MUNSTER

L'eau coula aux robinets la première fois en octobre 1937. Cet événement donna lieu à une grande fête de la conduite d'eau (Wasserleitungsfest) organisée en mai 1938 (8 et 15) par le corps des sapeurs-pompiers.

Un syndicat et une station de pompage

A partir des années 1970, Zimmerbach connaît un essor démographique considérable, et l'eau potable manquera en été. Un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (S.I.A.E.P.) est constitué avec la commune de Walbach le 23 septembre 1972.

Une station de pompage en aval de La Forge au lieu-dit Aufänder sur le ban de Wintzenheim alimente un réservoir situé sur les hauteurs entre Walbach et Zimmerbach.

Ces dernières années les canalisations ont montré quelques signes de vieillesse. Des ruptures se sont produites par ci par là. Pour parer à ces défaillances, la municipalité a engagé un vaste programme de remplacement de ces « vieilles » conduites.

Le tennis club de Zimmerbach

A l'approche de la saison hivernale, l'activité du TCZ s'est mise au ralenti et le moment est propice à une petite rétrospective. La notoriété du club a peu à peu dépassé les frontières zimmerbachaises et sur les 115 membres inscrits pour la saison 2002, 45 d'entre-eux sont issus de localités plus ou moins éloignées de Zimmerbach : Ammerschwihr, Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Griesbach-au-Val, Metzeral, Munster, Sainte-Croix-en-Plaine, Voegtlinshoffen, Walbach, Wettolsheim.

L'école de tennis, placée sous la houlette de David DEHARBE et Louis WALTER a, quant à elle, rassemblé 45 élèves répartis en 8 groupes de niveaux différents. Débutés en mai, les cours se sont étalés sur les mois de juin et septembre malheureusement perturbés par d'abondants cumulo-nimbus porteurs de pluie. Ces déboires météorologiques n'ont pas entamé l'enthousiasme de nos jeunes tennismen et tennismen dont la grande majorité a brillé dans les épreuves de passage de balles

effectuées le 28 septembre 2002. Pour couronner les efforts fournis par ces joueurs en herbe, le TCZ a offert à chacun d'eux, un réveil au logo du club.

Quelques événements ont marqué la saison tennistique, à commencer par un déplacement aux Internationaux de Tennis de Strasbourg le 22 mai dernier, offert par le TCZ aux enfants du club. Cette sortie a été l'occasion de côtoyer des sportives de renommée internationale et ceux qui ont su jouer des coudes en sont revenus avec les autographes des championnes du jour.

Juillet et août ont vu s'affronter, sous forme de poules, les 28 participants au 3ème tournoi interne. Placé sous le signe de la féminité avec l'arrivée des dames dans la compétition, ce tournoi s'est poursuivi en septembre avec les 1/4 et les 1/2 finales et s'est terminé le 28 septembre par la finale opposant Thierry PIER et Stéphan GEORGENTHUM, la victoire étant

revenue à Stéphan GEORGENTHUM. Les deux premiers du classement par groupe ont été respectivement Françoise GILG et Lucille PIERREVELCIN chez les dames ; Florian BOSSER et Benjamin GILG chez les jeunes. La générosité de nombreux commerçants a permis au TCZ de doter largement les vainqueurs de cette compétition.

Au programme de la saison prochaine figurent la création d'une équipe de vétérans plus de 35 ans et d'une équipe féminine, ainsi que le réengagement dans le championnat de la FFT (Fédération Française de Tennis) des deux équipes seniors formées en début d'année 2002. Une équipe de jeunes pourrait également voir le jour.

Signalons encore que les inscriptions pour la nouvelle saison se feront début avril 2003 après l'assemblée générale.

A tous, le TCZ souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

La commission culturelle

La commission culturelle a été créée au sein du conseil municipal, elle est composée actuellement de Pierre HUIN maire-adjoint chargé de cette commission, entouré de deux conseillères municipales Brigitte BUTTERLIN et Régine SCHWARTZ.

Une première réunion des membres de la commission s'est tenue le 20 mars 2002. Zimmerbach a la chance d'abriter de nombreux talents. La commission a choisi un premier thème « LA PEINTURE » en invitant les artistes peintres de Zimmerbach à présenter leurs œuvres dans la salle des Prévôts, tout spécialement aménagée pour permettre d'organiser des expositions en tout genre.

A l'occasion de l'inauguration de la salle des Prévôts, les artistes peintres locaux : Roland Ambeis – Roland Heidmann – Olivier Hertrich – André Heymann et Lisette Knoeller ont pu présenter leurs œuvres les 14 et 15 septembre 2002. Le vernissage était agrémenté d'un concert de flûtes offert par M. Knoeller professeur à l'école nationale de musique de Colmar accompagné de deux de ses élèves.

Cette première exposition a rencontré un vif



De gauche à droite :

Lisette KNOELLER, Roland AMBEIS, André HEYMANN, Roland HEIDMANN et Olivier HERTRICH

succès, mais la commission culturelle n'entend pas s'arrêter à cette première et souhaite dès à présent poursuivre des actions culturelles et artistiques au sein du village avec la contribution d'autres citoyens au sein de la commission culturelle. Nous remercions dès à présent les personnes qui se joindront à nous pour valoriser encore notre commune.

Nous rappelons que la salle des Prévôts est désormais mise à la disposition d'artistes, le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements à ce sujet.

Amitié entre l'Harmonie la Fraternelle de Saint-Waast d'Equiqueville et la chorale Saint-Georges

En avril 2000 la chorale Saint-Georges avait invité l'Harmonie « la Fraternelle » pour fêter leurs 20 ans d'amitié.

Saint-Waast d'Equiqueville est un village normand situé à 20 km au sud-est de Dieppe.

Les amis de Saint-Waast, à leur tour, ont promis à la chorale de se retrouver en 2002. Chose faite, les 18-19 et 20 mai de cette année, la chorale a pris le départ pour Saint-Waast d'Equiqueville accompagnée de Monsieur le Maire et son épouse.

L'accueil fut fort chaleureux, en costumes et musique du pays, par M. Daniel CHAUVET Maire de Saint-Waast ainsi que Francis Hebert, président de l'Harmonie.

Après le verre de bienvenue, chacun s'est retrouvé dans sa famille d'accueil.

Dimanche, une grand'messe fut célébrée à l'occasion de cette rencontre, animée par les chorales de Zimmerbach et Saint-Waast. A l'issue de la messe, Saint-Waastais et Zimmerbachois se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour un apéritif-concert offert par la municipalité de Saint-Waast. Discours et remises de cadeaux entre les maires et présidents de chaque commune ainsi qu'aux épouses ont eu lieu et se sont poursuivis par un déjeuner en famille.

Au cours de l'après-midi les familles d'accueil ont fait visiter leur belle région aux Zimmerbachois.

Le soir, les Zimmerbachois étaient invités pour un dîner dansant qui s'est prolongé jusqu'aux lueurs du matin !

Lundi, l'Harmonie la Fraternelle a convié la chorale à un super buffet en leur honneur, agrémenté des très hautes prestations de l'Harmonie. Le président de l'Harmonie Francis Hebert a remis à chaque participant de Zimmerbach une plaquette à l'effigie du pays.

La chorale Saint-Georges a connu des moments très forts ce week-end là et adresse ses vifs remerciements à l'Harmonie la Fraternelle de Saint-Waast d'Equiqueville pour ce séjour inoubliable et invite les Saint-Waastais à se retrouver à Zimmerbach en 2004, pour le week-end de la Pentecôte.

PAUL KAYSER à l'honneur

A l'occasion du 20ème anniversaire de jumelage, il revenait à M. Pierre Knittel, vice-président du conseil général, de décorer M. Paul Kayser de la médaille du mérite des associations, médaille créée par le département du Haut-Rhin.

Un grand remerciement au récipiendaire pour son implication exemplaire dans la vie associative de Zimmerbach.

20 ans de jumelage :

Inauguration de la Place de Blainville-sur-Mer

Blainville-sur-Mer, commune de la Manche, et Zimmerbach sont jumelées depuis 20 ans. L'événement était fêté ces 13-14 et 15 juillet.

Un programme chargé attendait la soixantaine de Blainvillais qui se sont déplacés pour fêter ce 20ème anniversaire de jumelage.

A leur arrivée, samedi 13 juillet, les Blainvillais ont retrouvé leurs amis de Zimmerbach pour passer ensemble la première journée d'un long week-end. Le soir même visite de cave chez Alphonse Meyer avec dégustation.

Le 14 juillet, pèlerinage aux Trois-Epis où était célébrée une messe puis retour à Zimmerbach. Rendez-vous était donné sur la place à l'arrière de la mairie où les maires des deux communes, Michel Boivin pour Blainville-sur-Mer et Emile Ottmann pour Zimmerbach, ont inauguré la nouvelle « Place de Blainville-sur-Mer », cité ostréicole forte de 1350 âmes.

Les deux présidents des comités de jumelage, Auguste Renouf et Jean-Jacques Ottmann, après leur discours respectif, entourés d'une forte délégation de Blainvillais revêtus du costume normand

pour ce grand jour, ont échangé des cadeaux : un panneau avec photos retraçant les 20 années d'amitié pour les Normands, la réplique d'un doris* en bois pour les Alsaciens.

Suivront l'apéritif concert puis le déjeuner au Zimmerplatz où les Blainvillais étaient invités aux pas de danses alsaciennes durant l'après-midi.

Lundi 15 juillet, dès 8 heures, Blainvillais et Zimmerbachois avaient rendez-vous pour un départ en Forêt Noire avec visite d'une soufflerie de verres à Aftersteg, déjeuner au Restaurant « Tannenmühlé », avec promenade sur le lac du Titisee, shopping dans la station puis retour à Zimmerbach vers 20 heures pour passer la dernière soirée en famille.

D'ores et déjà Auguste Renouf, président du comité de jumelage a invité les Zimmerbachois à Blainville-sur-Mer pour le jumelage retour les 12, 13 et 14 juillet 2003.

* un doris : petite embarcation normande mais d'origine viking.



